



## Exploitation de drones lors de rassemblement de personnes

Demande d'autorisation d'exploiter en vue directe (VLOS) un aéronef sans occupants d'un poids n'excédant pas 2,5 kg au-dessus de rassemblements d'un cercle fermé de personnes dans le cadre de manifestations mineures (art. 18, al. 1, let. b de l'ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales [OACS, RS 748.941]). **On entend par rassemblement de personnes, un groupe d'au moins 24 personnes en rangs serrés. Le cercle de personnes est réputé fermé lorsque les personnes sont ensemble et sont placées sous le contrôle direct du télépilote.**

### Requérant

Société, nom:

Adresse:

NPA, localité:

Pays:

N° de tél.:

E-Mail:

### Renseignements concernant l'exploitation

Lieu exact (adresse,  
coordonnées):

Date et heure:

But de l'exploitation de  
l'aéronef:

Genre de rassemblement  
de personnes:

Nombre de personnes:

Durée et nombre de  
vols prévus:

Nom et n° de téléphone du  
télépilote:

Par quel moyen vous assurez-vous que la communication avec les personnes rassemblées est en permanence assurée?



## Renseignements concernant le modèle

Fabricant, modèle:

Nom de l'exploitant:

Adresse de l'exploitant:

Poids au décollage:

## Renseignements spécifiques concernant l'exploitation

Vous êtes au fait des aérodromes/héliports civils ou militaires locaux et de leurs routes d'approche Oui Non

Les vols ont lieu à moins de 5 km d'un aérodrome/héliport civil ou militaire Oui Non

Vous savez que les aéronefs avec équipage à bord sont dans tous les cas prioritaires et qu'il vous incombe de respecter les distances de sécurité Oui Non

Vous savez qu'il est interdit d'exploiter l'aéronef sur le lieu d'intervention de la police et des organismes de secours Oui Non

*En cas d'activité de la police ou d'organismes de secours (intervention, etc.), l'aéronef doit cesser immédiatement son vol.*

Le drone est exploité et entretenu conformément aux consignes du fabricant Oui Non

Vous connaissez les conditions d'exploitation prévues par le fabricant, notamment les conditions relatives à la météo, ainsi que les limitations correspondantes et vous les respecterez durant la totalité de l'exploitation Oui Non

Vous savez qu'il n'est pas permis de faire voler le drone dans l'air saturé (humidité visible, brouillard) que lorsque la température est supérieure à 5° C Oui Non

Vous connaissez les prescriptions cantonales et communales et vous les respecterez durant la totalité de l'exploitation Oui Non

Vous connaissez les exigences relatives à la protection des données et de la personnalité et vous les respecterez durant la totalité de l'exploitation Oui Non

## Cadre opérationnel

Les personnes survolées et l'aéronef seront en permanence sous le contrôle du télépilote et de son équipe Oui Non

*On entend par personnes sous le contrôle du télépilote, des personnes qui décident librement de participer à une manifestation et acceptent d'être survolées par un drone. Elles comprennent les risques auxquels le vol du drone les expose. Les personnes qui assistent ou participent à une grande manifestation publique ne sont pas réputées être « sous le contrôle du télépilote ».*

Le télépilote est en mesure de garder en permanence un contact visuel avec l'aéronef et de garder en tout temps la maîtrise de l'appareil Oui Non

Vous savez que pour cette procédure standard, le drone ne doit pas voler à plus de 30 m du sol Oui Non

Le drone sera exploité au moyen d'une assistance de vol automatisée (stabilisation de l'assiette et de la position) Oui Non

### Exigences concernant l'aéronef

Le diamètre de l'aéronef, hélice(s) comprise(s) est-il inférieur ou égal à 1 m Oui Non

De quelle matière sont composées les hélices ?

Les hélices de métal ou de plastique renforcé de fibres doivent être protégées pour éviter d'entrer en contact avec des éléments extérieurs. Le cas échéant, joindre une photo.

Le drone possède une fonction « return home » Oui Non

### Exigences concernant les télépilotes et leur équipe

Obligation est faite de tenir un carnet de vol (enregistrement des données) dans lequel seront inscrits chaque vol en mentionnant les heures de départ et d'atterrissage, le lieu de départ et le lieu d'atterrissage, le télépilote responsable ainsi que les événements techniques ou opérationnels inhabituels.

Les données sont enregistrées sous forme électronique Oui Non

Les données sont enregistrées à la main Oui Non

### Procédures d'urgence

Décrivez les procédures d'urgence en cas de blessés

Un poste sanitaire est-il prévu ? Quel est l'hôpital le plus proche ? Quel est le numéro de téléphone du service d'urgence ? etc.

Décrivez les procédures d'urgence en cas de « fly away »

Par exemple, une fonction coupe-moteur

Décrivez les procédures d'urgence en cas de perte de la liaison de commandes et de contrôle

Décrivez les procédures d'urgence en cas d'incursion de trafic aérien

### Description du système de secours / système de récupération automatique

Indiquer les dispositifs de sécurité installés. Indiquer par exemple si un parachute est installé et la vitesse de descente atteinte lorsque celui-ci est déployé. Indiquer le mode de déclenchement etc. Pour les autres procédures et dispositifs, indiquer précisément leur mode de fonctionnement et de déclenchement. Une autorisation ne peut être délivrée qu'à condition que toutes les dispositions soient prises afin que l'aéronef ne représente aucun danger pour des tiers au sol ou dans les airs en cas de panne des propulseurs ou de l'électronique de vol.

### Limitations

- Les vols en conditions de givrage (icing condition) ne sont pas admis (des conditions de givrage correspondent à une température extérieure (OAT) <5°C conjuguée à une humidité visible).
- Vitesse maximale du vent : 20 km/h, 30 km/h en rafale.

Je m'engage à respecter les limitations décrites ci-dessus Oui    Non

### Responsabilité civile

Les vols ne peuvent avoir lieu que si une assurance responsabilité civile d'une somme de 1 million de francs au moins a été conclue afin de garantir les prétentions des tiers au sol (art. 20 de l'ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales [OACS]).

Est-ce que l'exploitant est dûment assuré ? Oui    Non

La/la soussigné/e déclare avoir lu les charges applicables et certifie l'exactitude des renseignements fournis à l'aide du présent formulaire. L'aéronef sera exploité conformément aux indications ci-dessus et aux prescriptions de l'OFAC.

**Lieu**

**date**

**signature**

Formulaire à retourner à: [rpas@bazl.admin.ch](mailto:rpas@bazl.admin.ch)